



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE  
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS  
DU 7 JUIN 2017**

Affaire suivie par H. Desormes  
PV2017.06.07  
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

**ADOPTÉ**

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 30 mai 2017, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mercredi 7 juin 2017.

Étaient présents :

**Membres élus :**

- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- Mme Elvire DIAZ, Professeure d'Université, UFR LL ,UP
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de Conférences, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Jacques BOUCHAND, Maître de Conférences, site ESPE de la Vienne, UP
- M Olivier LASSAGNE, PE, PE, site ESPE de la Vienne UP
- Mme Sandrine DIEBOLT, PRAG Français, ESPE, site de la Vienne
- M Philippe PEAUD, PRCE, ESPE, site de la Vienne
- M. Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP
- M Jean-Philippe BIOLLEY, Assesseur pédagogie de Sciences Fondamentales et Appliquées, UP
- Mme Sybille LAJUS, Assesseure pédagogie de Lettres et Langues, UP

**Représentant des étudiants :**

**Personnalités extérieures :**

- M Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers
- M. Eric ESPERET, Président du CE, ancien Président de l'université de Poitiers
- M Patrick MOTILLON, Responsable formations MEEF
- M François PROUST, MAIF

**Membres invités permanents**

- M. Jean-Marie MESLIER, Directeur du site de la Charente
- Mme Marie SOULISSE, Directrice du site des Deux-Sèvres
- M David FEVIN, Directeur du site de la Vienne
- Mme Hélène DESORMES, Responsable cellule d'appui au pilotage et à l'innovation de l'ESPE

**Membre invité**

- M Thierry ROY, Chargé de mission numérique, PRCE, ESPE

Étaient représentés :

- Mme Valérie NOUVIALE, procuration à Mme VOLTEAU
- Mme Lydie TAHO-TAZA, procuration à M DEFEVER
- Mme Viviane LEMBERT, procuration à M HIMY
- M Frédéric ROUSSEAU, procuration à P MOTILLON
- M Arnaud REVEL, procuration à P MOTILLON
- Mme Valérie FAVIEZ-DECROIX, procuration à M ESPERET

Étaient excusés :

- Mlle Nayeli ALVARADO, M2 PE, ESPE, site des Deux-Sèvres
- Mlle Juliette BERNARD GOURRIBON, M1, ESPE, Université de La Rochelle
- Mme Camille HOCHEDÉZ, Assesseure pédagogie de Sciences Humaines et Arts

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV de la séance du 5 avril 2017
- Informations diverses
- Elargissement de l'offre de services numériques de l'ESPE
- Examen du dossier d'accréditation
- Questions diverses

### **1. Approbation du procès-verbal du CE du 5 avril 2017**

*S Volteau souhaite un rectificatif : les membres du CRIIP ne sont pas des invités permanents ;  
La liste des présents sera corrigée.*

**Nombre de votants : 20 (14 présents et 6 procurations)**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Ne prenant pas part au vote : 0**

**Proposition avec rectification des membres du CRIIP présents en tant qu'invités: ADOPTÉE**

### **2. Informations diverses (présentées par M Cottron)**

#### **o Concours « Mon mémoire en 180 secondes » :**

M Cottron rappelle que le concours est un dispositif national initié par la DGESCO, la DGESIP et le Réseau des ESPE. Des finales départementales avaient été envisagées mais ont été annulées faute de participants sur les sites de la Vienne et des Deux-Sèvres. La finale académique se tiendra le mercredi 14 juin à Poitiers et la finale nationale le 28 juin à Paris.

Les jurys sont pluri-catégoriels. La rectrice présidera le jury académique.

Des prix seront attribués aux lauréats : 360€ pour la finale académique et 1 500€ pour le finaliste national ainsi que la publication en ligne du mémoire. La procédure est la même sur toutes les ESPE.

Le 14 juin sera une journée dédiée à la recherche en éducation au sein de notre ESPE: le matin, 6 doctorants issus des laboratoires d'adossement à nos masters MEEF présenteront leurs travaux et l'après-midi des étudiants (5 à 6) concourront pour « mon mémoire en 180 secondes ».

Les étudiants, les stagiaires et les enseignants de l'ESPE, les chercheurs des laboratoires, les partenaires de l'ESPE et les membres du COSP et CE sont conviés à cet évènement.

#### **▪ Formation de formateurs :**

En interne, trois demi-journées d'échanges, de découverte et de formation sur différents supports numériques permettant la capture web, le découpage, la scénarisation pédagogique sont organisés par notre chargé de mission au numérique T Roy les 1<sup>er</sup> et 2 juin en collaboration avec O Lassagne. L'objectif de cette formation est de diversifier et enrichir ses supports visuels de présentation avec de l'interactivité. Cette opération sera renouvelée.

#### **▪ Inscriptions en M1 MEEF / Capacité d'accueil :**

##### **➤ En MEEF 1<sup>er</sup> degré :**

- à l'UP : 371 candidats pour une capacité de 280 (redoublants inclus). Il n'est pas certain que la capacité d'accueil sera atteinte.

- à ULR, P Motillon indique que la date limite d'inscription est fin juin : actuellement 120 candidats pour 160 places.

➤ En MEEF 2<sup>nd</sup> degré :

- à l'UP : 294 candidats dont 118 en EPS pour une capacité 220,

M Cottron rappelle que la capacité portait sur la mention, néanmoins il a fallu répartir les places par discipline. En EPS, l'effectif d'étudiants en L3 motricité aspirant à entrer en MEEF est très important, la capacité initiale était de 68 places, ce qui a entraîné un nombre important de demandes non satisfaites. Une réunion avec Y Jean, président de l'UP, V Laval, vice-présidente CFVU, A Pichon, directeur de la faculté de sciences du sport, et M Cottron s'est tenue récemment : la capacité d'accueil a été ajustée à 80 places, ce qui va permettre à 65 étudiants en L3 sur les 98 demandeurs d'entrer en MEEF l'an prochain.

M Cottron évoque la stratégie de certains étudiants en M1 qui décident de redoubler pour pouvoir mieux préparer leur concours, ce qui a pour conséquence de réduire les contingents de L3.

M Cottron rappelle qu'en 1<sup>er</sup> degré, 75h de cours pour la re-préparation du concours ont été proposées aux M2 parcours 2 (ayant échoué au concours) afin de limiter les stratégies de redoublement, il est envisagé une offre comparable pour les étudiants du parcours EPS du 2<sup>nd</sup> degré.

- à ULR, P Motillon indique qu'il n'a pas de visibilité pour l'instant sur les inscriptions 2<sup>nd</sup> degré.

*P Biolley souhaite que le ministère précise les raisons pour lesquelles une capacité d'accueil par mention est demandée puisque cela semble assez incompréhensible compte tenu de la spécificité disciplinaire de chacun des parcours et de la disparité des effectifs par discipline.*

*M Cottron répond qu'il transmettra par l'intermédiaire du Réseau des ESPE.*

- MEEF Encadrement éducatif : 19 confirmations d'inscription en M1 pour 20 places (pas de redoublants)
- MEEF PIF FACo : P Péaud indique que la capacité d'accueil est de 18 places et pour l'instant il a reçu 17 candidatures dont 3 pour une formation à distance
- Master IPHD : J Bouchand a reçu 50 dossiers pour une capacité de 25 places

▪ Propositions de réflexion à mener par le COSP en 2017-2018

Le COSP s'est réuni le 29 mai dernier, des pistes de travail pour 2017/2018 ont été arrêtées :

- le partenariat avec le CNED et l'apport possible de celui-ci.
- l'objectif d'un double adossement de la formation par la recherche, adossement sur thématique de laboratoires et sur des questions de terrain.
- la formation des néo-titulaires

▪ Candidature Erasmus + Mobilité internationale de crédits (Action Clé 1 / MIC )

L'UP a obtenu la validation d'un projet européen Action clé 1 MIC 2017/2019, l'ESPE et l'UFR SFA ont participé à l'élaboration de ce projet pour leur permettre de financer des mobilités avec Haïti (M Soulisse responsable du projet coté ESPE).

### **3. Elargissement de l'offre de services numériques de l'ESPE (présenté par T Roy)**

Thierry Roy, chargé de mission de la stratégie numérique à l'ESPE, présente une proposition visant l'élargissement de l'offre de services numériques de l'ESPE. (texte fourni par T Roy)

#### **A - État actuel des pratiques numériques, quatre exemples**

Les formateurs comme les autres usagers des systèmes numériques à l'ESPE ont besoin d'outils de production collaborative et d'échange de fichiers. L-médias offre depuis peu les services Microsoft 365, essentiellement orientés vers la bureautique. Les usagers utilisent aussi naturellement des espaces de stockage *cloud* et des systèmes d'écriture-révision en ligne autres que Microsoft.

Les secrétaires de scolarités doivent échanger avec le rectorat des données sur les présences à l'ESPE des fonctionnaires-stagiaires. Le système d'allers-retours de fichiers *tableur* est peu pratique et source d'erreurs en raison de multiples versions. La solution de feuilles de calculs en ligne partagées entre ESPE et rectorat a été fortement souhaitée cette année.

Les pratiques d'étudiants sont naturellement orientées vers les outils web 2 qui font partie de leur environnement d'apprentissage extérieur à l'université. On retrouve essentiellement ces pratiques dans leur communication (groupes sociaux Facebook, messagerie externe à l'UP).

Les fonctionnaires-stagiaires échangent de nombreux documents de stage avec leurs tuteur-terrain et/ou référent ESPE. La messagerie n'est pas adaptée. La plupart ont recours à des services comme Dropbox, Wetransfer ou Google Drive.

#### **B - Difficultés actuelles**

Les pratiques ci-dessus font massivement appel à des services de Cloud Computing qui sont pour partie issus de l'offre Google.

Avec un compte Google grand-public, toutes les données échangées ne sont pas garanties comme confidentielles et celles qui sont publiées sont indexées par les moteurs de recherche. Les travaux et traces d'apprentissages des étudiants - réussis ou non - ne devraient pas être rendus publiques en dehors du cadre de la formation.

De plus, sans déclaration à la CNIL il est rigoureusement illégal de stocker quelque information que ce soit en rapport avec des individus nommés (étudiants, élèves, collègues). Ainsi, par exemple, le blog PLC de l'ESPE, où sont publiées les listes d'étudiants par groupe ou bien les questionnaires nominatifs permettant de recueillir via Google Form les souhaits de projets interdisciplinaires, est illégal dans son usage. Pour autant l'ergonomie de ces outils et l'interopérabilité des ressources rendent ces services incontournables. Dans un message du 23 mai 2017, la CNIL appelle à un encadrement des services numériques dans l'éducation.

#### **C – Proposition**

De quoi s'agit-il ?

Rendre légales les pratiques professionnelles de plusieurs services Google (Mail, Docs, Drive, Calendar) et étendre l'offre de services (Classroom, Groups, Blogs par exemples) aux utilisateurs qui le souhaitent en utilisant un domaine G-Suite Éducation « ESPE de l'académie de Poitiers ». Dans ce contexte, les pratiques décrites plus haut seront rendues légales.

#### **Accord politique**

La présentation de ce projet pour l'ESPE a été faite à JF Cerisier, vice-président en charge du numérique, et son accord pour une mise en œuvre a été obtenu.

## **Accord technique**

La DSI i-médias rend techniquement possible l'utilisation de G-Suite Éducation pour les personnels et étudiants de l'ESPE qui le souhaitent (pas d'inscription à G-Suite en masse).

## **Accord juridique**

La déclaration complète à la CNIL faite par le conseiller informatique et libertés de l'université rend l'utilisation des services G-Suite Éducation légale avec des données nominatives.

La confidentialité est garantie et les contenus utilisés dans G-Suite Éducation ne sont pas indexés par les moteurs de recherche.

### **Conseil d'École**

Il semble nécessaire que ce projet d'élargissement des services numériques pour l'ESPE obtienne l'accord du Conseil d'École afin de s'assurer qu'il est en cohérence avec le projet de l'école, les nouvelles maquettes de formation et la politique générale de l'établissement.

L'utilisation des services G-Suite Éducation est une proposition et non une prescription. Chaque enseignant, formateur et étudiant devrait rester libre de ses choix (services UP, autres outils libres, services Microsoft-Édu et/ou G-Suite).

## **D - Avantages et nouvelles pratiques possibles**

Le choix pourra être laissé à l'étudiant pour la réalisation de son e-portfolio de formation (Mahara, Google Site, Microsoft 365). On passerait ainsi de la prescription à un choix éclairé des outils de formation.

Les modalités de formation prévues dans les nouvelles maquettes font appel au tutorat, l'outil *Hang out* est parfaitement adapté à ce besoin de communication synchrone et asynchrone.

La collaboration, l'échange de documents et le recueil d'information (y compris celles contenant des données nominatives) seront grandement facilités.

La gestion des groupes classes pourra être envisagée si la mise en place par i-médias de l'émargement numérique attendue depuis 2 ans n'est pas opérationnelle.

## **E - Cohérence académique**

La politique du numérique académique suit également les pratiques des usagers et souhaite les rendre légales en leur donnant, comme nous souhaitons le faire à l'ESPE, un cadre juridique.

Le Secrétaire Général de l'académie a donné son accord le 12 mai dernier pour un déploiement de l'offre G-Suite Éducation, toujours sur la base du volontariat, à l'échelle de l'académie. La mise en oeuvre effective est prévue pour la rentrée 2017.

Il s'agit donc de travailler en cohérence non seulement avec les pratiques réelles des collègues et des étudiants mais aussi avec nos partenaires. Le continuum de formation s'étend aux services numériques.

Le déploiement sur le territoire français de G-Suite Éducation est déjà engagé comme le montre la carte qui regroupe les établissements d'enseignement qui utilisent de façon officielle de G-Suite. 3

M. Jeandron directeur du numérique éducatif au ministère de l'Éducation Nationale précise dans une note du 12 mai dernier *"Je tiens à vous confirmer qu'il n'y a pas de réserve générale sur l'usage des outils liés aux environnements professionnels chez les grands fournisseurs de service du Web (GAFAM et autres) dans la mesure où ils rentrent bien dans les services couverts par les conditions générales d'utilisation CGU "éducation", et que les démarches déclaratives sont faites auprès de la CNIL"*

## **F - Coût**

Le coût est nul pour l'école et l'université.

## **G - Proposition de communication**

La communication sur cette offre de service complémentaire passera par plusieurs canaux :

- information sur l'offre via la *news-letter* de l'ESPE,
- descriptif des services et du cadre juridique sur le site web de l'ESPE,

- accompagnement et formation assurés par l'équipe des formateurs *Numérique Éducatif* de l'ESPE.

Il pourra être intéressant de proposer ces services GSuite Éducation sur une durée définie par le Conseil d'École (3 ans ?) et mettre en place un protocole d'évaluation des usages en lien avec i-médias.

Plusieurs services ne seront pas activés afin de ne pas créer de redondance avec les services numériques de l'université.

*E Diaz demande si cette offre de service sera faite aux autres composantes.*

*T Roy répond qu'il n'a pas demandé d'accord pour toute l'université, uniquement pour l'ESPE.*

*E Esperet suggère que cet outil soit utilisé par les formateurs avec les étudiants et qu'il sera intéressant de mener une enquête d'utilisation.*

*T Roy précise que 85 à 90% des étudiants utilisent déjà ces outils. L'inscription se fera à la demande de l'utilisateur et les données seront protégées par le contrat G-Suite et la déclaration CNIL.*

*O Himy indique qu'il faudrait que les tuteurs puissent y avoir accès.*

*B Defever précise que ce système permettra à l'utilisateur de transférer ses données sur un compte personnel après son départ de l'université.*

*J Bouchand demande pourquoi l'université semble frileuse à ce sujet.*

*T Roy indique que les réticences sont liées à la croyance du risque de fuite des données de recherche.*

*B Defever rappelle que chaque utilisateur volontaire devra lire et approuver les conditions générales d'utilisation.*

### **Le Conseil d'École doit se prononcer sur la proposition de l'élargissement de l'offre de services numériques de l'ESPE par le déploiement de G-Suite Éducation :**

**Nombre de votants : 20 (16 présents et 4 procurations)**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Ne prenant pas part au vote : 0**

**Proposition: ADOPTÉE**

#### **4. Examen du dossier d'accréditation (présenté par M Cottron)**

M. Cottron rappelle en introduction la réflexion sur les enjeux de la contractualisation qui a été menée en amont de l'élaboration du dossier de renouvellement d'accréditation de l'ESPE. Le COSP, les commissions consultatives, les structures de concertation se sont emparées des enjeux tels que définis dans la note de fin 2016 rédigée par les présidents du COSP, du CE et le directeur de l'ESPE pour faire des propositions de mise en œuvre durant la contractualisation 2018-2022.

Le dossier de renouvellement d'accréditation de l'ESPE comporte quatre parties, la gouvernance, les axes stratégiques, la présentation générale de l'offre et le budget de projet.

Le dossier d'accréditation a été examiné en séance par le COSP ce 29 mai dernier et a été validé à l'unanimité des présents.

#### **A - La gouvernance**

Il est indiqué à trois niveaux de responsabilité la construction mise en œuvre depuis la création en septembre 2013 de l'ESPE.

##### **▪ La direction**

Il est rappelé au niveau de la direction le rôle des chargés de mission pour la mise en œuvre des missions confiées aux ESPE dans le cadre de la loi instituant ces écoles supérieures.

L'importance d'une gouvernance partagée avec les partenaires est aussi mentionnée dans le cadre d'une direction élargie aux représentants des quatre structures fondatrices de l'ESPE.

#### ▪ **Les instances**

Il est rappelé la création de quatre commissions consultatives en appui du COSP. Ces commissions permettent d'élargir la réflexion aux collègues ayant une expertise et représentant les quatre entités créatrices de l'ESPE.

#### ▪ **Les organes de concertation et de coordination**

Des dispositifs ont été mis en place qui favorisent la concertation entre acteurs de nos masters MEEF et participent à coordonner ces cursus. Pour l'UP, un Bureau des études pour le MEEF 1<sup>er</sup> degré avec les responsables de départements de formation, un Bureau MEEF pour le MEEF 2<sup>nd</sup> degré avec les assesseurs pédagogie des quatre UFR partenaires, pour l'ULR, un Conseil du MEEF pour donner cohérence aux deux mentions portées par l'université partenaire.

### **B – Les axes stratégiques**

#### **B 1– Les axes stratégiques structurants à consolider**

Quatre axes privilégiés avaient été définis lors du dossier d'accréditation ayant conduit à la création en 2013 de l'ESPE. Il convient de consolider ces axes stratégiques structurants. Après avoir fourni un bilan des évolutions constatées sur la période 2013-2017, nous fournissons pour ces quatre axes des perspectives pour la future période contractuelle.

#### ▪ **Le numérique au service des formés et des acteurs de la formation**

- ✓ L'objectif de cette formation est de diversifier et enrichir ses supports visuels de présentation avec de l'interactivité.
- ✓ Deux journées de formation de formateurs ont été proposées en 2017, d'échanges, de découverte et de formation sur différents supports numériques permettant la capture web, le découpage, la scénarisation pédagogique. L'objectif de cette formation est de diversifier et enrichir ses supports visuels de présentation avec de l'interactivité. Cette opération sera renouvelée chaque année.
- ✓ Le Centre de ressources, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) de l'UP élabore annuellement un plan de formation qui doit aussi contribuer à nos besoins.
- ✓ Des Assises du numérique éducatif en formation seront organisées avec nos partenaires. Il nous faut repérer, produire et diffuser à nos collègues des ressources numériques, des méthodes et des outils de formation
- ✓ L'environnement professionnel doit aussi être adapté à ces évolutions. Il nous faut augmenter les espaces de travail. De même, il nous faut repenser les espaces d'apprentissages physiques, l'ergonomie de l'environnement numérique professionnel, qui concourent à l'appropriation de ces nouveaux usages.
- ✓ La collaboration entre les services d'appui du rectorat et des universités doit aussi être amplifiée, pour favoriser le partage d'informations et de données, pour contribuer à l'évolution des pratiques administratives associées à la formation.

#### ▪ **La recherche au service de la pratique professionnelle**

- ✓ un processus de type Institut Carnot de l'Education, qui va nous permettre de mettre en lien problématiques de terrain et compétences scientifiques est en cours de développement.
- ✓ Dans une démarche analogue, nous devons mettre à profit les classes d'expérimentation (classes de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>) où va se déployer le projet e-Fran consacré à l'usage d'un jeu vidéo pour la détection des élèves ayant des difficultés dyslexiques,
- ✓ Nous devons consolider l'adossé recherche de nos masters MEEF. Ce sera la possibilité offerte à nos collègues rattachés à ces laboratoires de contribuer par leur

expertise au suivi des mémoires et écrits réflexifs de nos étudiants et stagiaires. Les problématiques des écrits de recherche de nos étudiants et stagiaires doivent être ouvertes sur des thèmes scientifiques plus spécifiques travaillées par ces collègues.

- ✓ Nous avons souhaité mettre en place en juin 2017 une journée d'études "Spécial Doctorants" ayant pour objectif, par la présentation des avancées scientifiques, de faire partager aux équipes de l'ESPE les travaux portant sur les questions éducatives des doctorants rattachés aux laboratoires d'appui de nos masters. Cette opération a vocation à être renouvelée.
- ✓ Nous devons contribuer à mieux diffuser les recherches en éducation développées au sein des laboratoires en incitant nos collègues à proposer des actions au niveau du Plan académique de formation.

*M Cottron indique que pour l'an prochain, une semaine banalisée est envisagée pour les soutenances de mémoire, ce qui permettrait d'associer en tant que membres du jury des personnels scolaires.*

*S Volteau demande si les personnels scolaires seront rémunérés.*

*M Cottron répond que pour l'instant cette question n'a pas été abordée.*

#### ▪ **Les échanges internationaux dans la formation des enseignants**

- ✓ Cette décentration permet de mieux analyser leurs choix, de mieux cerner leur future identité professionnelle et finalement de mieux analyser le système éducatif français et son fonctionnement.
- ✓ Notre effort doit porter sur le 2<sup>nd</sup> degré, trop peu d'étudiants du M1 demandant à bénéficier de mobilité dans un établissement à l'étranger
- ✓ Nous devons aussi trouver les moyens de permettre à nos fonctionnaires stagiaires d'effectuer un stage dans une classe à l'étranger. Participer au programme Erasmus Plus consacré à la mobilité des apprenants et des personnels d'éducation pourrait constituer une opportunité. Un projet coordonné par le Réseau national des ESPE avec un consortium d'établissements partenaires paraît une solution à privilégier.

#### ▪ **la valorisation de la culture scientifique et technique**

- ✓ Des enseignements interdisciplinaires vont être systématisés au niveau des parcours concernés de la mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré, mettant à profit dans les disciplines des sciences et techniques l'approche scientifique des activités physiques et sportives pour favoriser l'appropriation de connaissances.
- ✓ Une proposition a été élaborée, en réponse à un appel à projet pour l'enseignement supérieur de la région Nouvelle Aquitaine, concernant la liaison Bac-3/Bac+3 et plus particulièrement la promotion des disciplines scientifiques.

## **B 2 – Une formation universitaire professionnalisante à affirmer**

### **B 2-1 - Généraliser la contribution de la pluralité des acteurs**

#### ▪ **Une réflexion collégiale, des décisions partagées**

- ✓ Représentation des UFR, des partenaires aux instances
- ✓ Commissions consultatives
- ✓ Services administratifs UP,ULR, DPE rectorat
- ✓ Réseau national des ESPE

#### ▪ **Des formations conçues et mises en œuvre à travers la complémentarité des expertises**

- ✓ Le tutorat mixte
- ✓ La formation initiale intégrée met aussi à contribution les enseignants du scolaire dans les enseignements de nos masters MEEF. (PEMF pour 4 ETP dans le 1<sup>er</sup> degré et FA

pour 5 ETP dans le 2<sup>nd</sup> degré) les enseignants en services partagés (pour 14 ETP, essentiellement occupés par des collègues du 2<sup>nd</sup> degré). Il est fait largement appel aux collègues (du rectorat, des partenaires de l'école) pour construire séminaires et ateliers sur des thématiques éducatives vives.

- ✓ Il nous faut certainement intégrer dans nos formations des temps d'immersion dans les écoles et établissements en dehors des seules activités de stage, d'échanges avec les acteurs du scolaire, pour que ces structures jouent aussi pleinement leur rôle d'établissements formateurs.
- ✓ Le regroupement des masters mention MEEF au sein d'un champ spécifique de formations commun aux deux universités, le champ "Sciences de la formation et de l'éducation", constitue une structure qui favorisera l'organisation de la formation continuée pour les néo titulaires.
- ✓ Dans le cadre de la contractualisation prochaine le champ de formations "Sciences de la formation et de l'éducation" qui associe étroitement l'ESPE et quatre composantes de l'UP, l'ULR, constitue un levier institutionnel favorisant l'articulation et le déploiement des parcours de professionnalisation vers les métiers de l'enseignement en licence.
- ✓ Depuis trois années, l'ESPE est associée à la construction du cahier des charges de l'offre de formation académique. Il nous faut amplifier cette démarche, et proposer en complémentarité avec le scolaire, des propositions innovantes facilitant les préparations aux certifications, la diplomation par capitalisation ou la mise en situation réflexive par la participation à des activités scientifiques.

#### ▪ **Des activités scientifiques collaboratives**

- ✓ L'adossement à la recherche des MEEF
- ✓ l'intégration dans les jurys de soutenance des productions scientifiques de nos étudiants et stagiaires d'un enseignant (ou d'un autre personnel) du scolaire n'ayant pas participé au suivi de travail réflexif permettrait de mieux estimer l'intérêt des thèmes traités pour la communauté scolaire. La structuration de la recherche en éducation est un chantier long et complexe. Par plusieurs démarches, l'ESPE peut être un facilitateur et contribuer à fédérer l'ensemble des compétences dans ce domaine.
- ✓ Notre participation au Groupement d'Intérêt Scientifique "Innover avec le Numérique pour l'Enseignement, la Formation et les Apprentissages"
- ✓ Le processus qui tend à organiser un Institut Carnot est à privilégier. L'ESPE assurera le suivi de ces projets, l'avancement du travail collaboratif engagé. Une même démarche sera renouvelée dans l'année pour accroître le nombre de thématiques de convergence. Ce processus visera deux bénéfiques, d'une part développer des innovations pédagogiques adossées à la recherche au sein du scolaire, d'autre part susciter de nouvelles activités de recherche sur des sujets aujourd'hui mal renseignés par la recherche.

#### ▪ **Confirmer l'ancrage de l'ESPE comme composante universitaire**

##### **Une implantation sur les campus universitaires**

- ✓ Rappel des différentes opérations immobilières ayant conduit à la présence sur les campus des antennes de formation IUFM et aujourd'hui ESPE. Rappel du futur déploiement vers le CUC du site d'Angoulême.

*P Motillon précise que les services en lien avec la formation MEEF vont être prochainement regroupés à l'UFR de sciences.*

#### ▪ **Une contribution à des projets collaboratifs**

- ✓ Nous devons poursuivre notre participation à l'appel à projet Région Nouvelle Aquitaine ayant pour objectifs le soutien financier aux établissements du supérieur. L'un est consacré au continuum Bac-3/Bac+3 et à la continuité des parcours en favorisant une

orientation choisie L'autre vise la construction d'un MOOC pour l'éducation aux médias numériques et à l'information destiné aux lycéens et aux étudiants de licence (toutes disciplines confondues), où la responsabilité scientifique et la gestion de projet est confiée à deux collègues rattachés à l'ESPE. Le troisième projet, qui porte sur le volet recherche, traite de la bande dessinée et des enjeux de société. L'une des thématiques est consacrée à l'éducation.

- ✓ Nous devons être en mesure de nous associer à d'autres projets scientifiques pour répondre à des appels à actions de recherche collaborative au sein de notre établissement, au niveau de la COMUE Léonard de Vinci ou dans le cadre des relations privilégiées entre université de Tours et UP.
- ✓ Nous avons été coordonnateur d'une proposition déposée par deux fois en réponse à l'appel à projets Erasmus Plus "Partenariats stratégiques" portant sur l'évaluation des acquis des apprentissages en Licence. Cette expérience nous a montré toute la richesse de la construction d'un projet associant partenaires locaux au sein de l'établissement et établissements étrangers, et nous devons être en capacité de contribuer à d'autres projets de ce type.

#### ▪ **Des activités culturelles partagées**

- ✓ L'ESPE contribue à différents programmes d'informations et d'échanges proposés par l'UP. A titre d'exemple, citons les journées labélisées "Laïcités, savoirs et libertés" le 9 décembre, "droits des femmes et lutte contre le harcèlement" le 8 mars. Nous contribuons, par notre participation à des tables rondes, par l'accueil dans nos murs d'expositions dédiées, à ces programmes destinés aux personnels comme aux étudiants. Le partenariat initié cette année avec le Mémorial de la Shoah va dans le même sens : il devrait permettre, outre des formations à destination de tous nos étudiants, d'accueillir aussi des expositions du Mémorial, voire d'organiser des formations à destination d'autres personnels enseignants soit des universités, soit des établissements scolaires de l'académie de Poitiers.
- ✓ Par notre présence sur les campus, nous bénéficions des nombreuses activités culturelles proposées au sein des deux universités. Par une politique de communication très volontariste, nous relayons l'ensemble de ces manifestations auprès de nos personnels et de nos étudiants. De façon bien plus modeste, sur chacun de nos sites de formation, des manifestations culturelles variées sont aussi organisées. Sans aucun doute devons-nous mieux informer la communauté pour faire partager par un plus grand nombre ces actions initiées par l'ESPE.

#### ▪ **Une communauté ouverte sur les enjeux sociétaux**

- ✓ Le label développement durable et responsabilité sociétale (DDRS) octroyé en 2016 à l'UP engage chacun des membres de la communauté universitaire qui doit être un artisan de la réussite dans ce domaine. En 2015, nous avons conventionné avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le rectorat et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin pour contribuer à des actions de formation, définir des orientations didactiques et pédagogiques, participer à des actions d'observations concrètes de cet espace remarquable transférables dans d'autres situations d'apprentissage. On comprend aisément tout le bénéfice que peuvent retirer les futurs enseignants de ces différentes actions de sensibilisation.
- ✓ Parce que plusieurs de nos enseignants chercheurs sont des spécialistes de la thématique du handicap (nous portons depuis 2008 une spécialité master dans ce domaine), nous contribuons fortement au sein de l'université à la politique d'information et de sensibilisation aux différentes situations de handicap.
- ✓ Au niveau des actions plus globales de solidarité, nous accueillons depuis trois années sur le campus de Poitiers l'opération Sang pour Sang Campus organisée par l'Etablissement Français du Sang et le Lions Club de la région de Poitiers. Ce sont, en 2016, 660 étudiants et personnels de l'université qui sont venus accomplir cet acte

citoyen. D'autres actions caritatives sont menées, en partenariat avec la Croix Rouge ou dans le cadre du téléthon par le foyer de l'ESPE.

## **C – Présentation générale de l'offre**

### **C 1 – Organisation de l'offre**

On retrouve sous ce volet organisation les éléments suivants : lisibilité, cohérence et complémentarité, dispositifs de coordination, mutualisation et équipes pédagogiques, déploiement de la culture commune, alternance intégrative, continuum de formation, parcours de formation adaptés, démarche qualité et moyens en appui.

Les éléments suivants sont particulièrement développés lors de ce CE :

#### **▪ Déploiement de la culture commune**

Il est rappelé les 5 blocs de compétences définis en 2013 par la DGESIP, sur lesquels devait être construite la formation initiale.

Nous avons alors choisi une structure de nos mentions MEEF avec 5 Unités d'enseignement pour chacun des semestres du M1 et 3 Unités d'enseignement pour les semestres du M2.

Afin de viser une formation intégrée, ces Unités d'enseignement associent étroitement éléments et contenus des blocs de compétences précédemment mentionnés. Le dossier d'accréditation détaille les éléments de culture commune dispensés au sein de nos Unités d'enseignement, éléments dont les intitulés tels que définis par la DGESIP n'apparaissent pas forcément dans les éléments constitutifs de chacune des Unités d'enseignement.

#### **▪ Continuum de formation**

Le cadrage des deux universités permet au niveau Licence de déployer des enseignements de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement :

- ✓ En L2, à chaque semestre une UE avec des options dont les enseignements de préprofessionnalisation,
- ✓ En L3, à chaque semestre, une UE avec des parcours professionnalisant, dont les parcours vers les métiers de l'enseignement

C'est ainsi la possibilité de suivre 4 UE au cours du cycle licence, pour 24 ECTS.

Cette pré professionnalisation sera organisée au niveau du champ de formation « Sciences de la formation et de l'éducation », en partenariat avec les UFR concernées.

#### **▪ Moyens en appui**

Dans l'organigramme fonctionnel de l'ESPE, outre les différents services trouvés classiquement au sein d'une composante universitaire, il est à signaler deux services mis en place qui répondent aux missions confiées à l'ESPE :

- ✓ Une cellule d'appui au pilotage et à l'innovation qui est en lien direct avec le directeur de l'ESPE et les chargés de mission, et favorise la mise en œuvre des actions initiées par les chargés de mission,
- ✓ Le CRIIP, qui déploie des activités dans le champ des pratiques pédagogiques universitaires, et qui depuis sa création en 2014 est administrativement rattaché au responsable administratif de l'ESPE.

### **C 2 – Positionnement de l'offre**

Ce volet comprend la politique scientifique de l'ESPE et ses liens avec les laboratoires d'adossement, les partenariats développés entre entités créatrices de l'ESPE mais aussi avec d'autres partenaires de l'école, la politique développée en matière de relations internationales.

Le positionnement global de l'offre de formation de l'ESPE dans la politique des deux universités est aussi détaillé. L'accent est mis sur le champ de formation spécifique qui a été

créé, les « Sciences de la formation et de l'éducation », champ de formation commun aux deux universités, et qui est adossé à l'école doctorale « Sciences du langage, Psychologie, Cognition, Education ».

*S Volteau souhaite formuler une remarque :*

*- en page 18, « les maquettes de formation sont identiques dans leurs structures comme dans leur contenu », elle indique que ce n'est pas identique entre l'ULR et l'UP.*

*P Motillon répond que pour l'ULR, les séminaires ont lieu mais il n'y a pas les mêmes modalités dans les séminaires puisque la proposition faite par les 2 enseignants chercheurs de l'ULR messieurs Pretou et Villerbu porte sur l'utilisation de l'image pédagogique dans la classe.*

*M Cottron précise que l'ESPE va travailler avec l'ULR sur l'offre rochelaise.*

*S Volteau ajoute que les étudiants provenant de l'ULR n'ont pas les mêmes contenus que les autres en M2 et cela pose problème, car ils n'ont pas fait de méthodologie par exemple.*

*P Motillon répond qu'il n'y a pas de lien entre le M1 et le M2 en matière de recherche à la Rochelle car les étudiants de M2 ne proviennent pas forcément de la Rochelle, donc il est difficile de proposer un continuum entre M1/M2.*

## **D – Le budget de projet**

Il est rappelé que ce budget de projet traduit la contribution de chacun des partenaires aux missions confiées à l'ESPE. Ces contributions se rapportent à la formation initiale, la formation continue, la recherche, et prend en compte la gouvernance et les infrastructures. Les coûts en personnels, les crédits de fonctionnement et d'investissement traduisent ces contributions.

Il est indiqué que la contribution du CNED au projet ESPE va être reconsidérée. Suite à une réunion entre le Directeur général nouvellement nommé et le Directeur de l'ESPE, une réunion de travail fin juin va permettre d'explorer plusieurs pistes de participation du CNED (travail de nos stagiaires sur les usages de produits développés par le CNED tels que « D'Col » ou « English for school », mise à profit de certains modules de formation à distance du DAEU pour remédiation en mathématiques à l'attention des étudiants du MEEF 1<sup>er</sup> degré).

*E Espéret souligne que le dossier dans son ensemble est clair et que les lignes centrales sont bien développées et demande aux membres de formuler leurs remarques.*

*S Volteau souhaite formuler des remarques :*

*Elle demande la correction des termes en pages 24 et 25, « fonctionnaires stagiaires affectés à temps plein du parcours P7 »*

*M Cottron répond que l'appellation P7 au niveau national est bien celle-ci. Il n'y a que localement et uniquement pour les PE qu'on utilise ce terme pour désigner des fonctionnaires stagiaires en renouvellement. En 2<sup>nd</sup> degré, les fonctionnaires stagiaires ont un temps complet avec la possibilité de faire un jour de formation par semaine.*

*O Himy ajoute qu'il milite auprès de la rectrice pour obtenir 16h par semaine et 12 jours de formation par an pour ce public.*

*M Cottron précisera : « parcours 7 dans le 2<sup>nd</sup> degré »*

*S Volteau demande quelques explications à la phrase en page 25 « pour l'année scolaire 2017-2018, nous allons pour ces stagiaires du 1er degré anticiper la formation et dès connaissance des résultats au concours, apporter fin juin des éléments de préparation à la responsabilité et mener un travail de concertation associant tuteur, référent et stagiaire »*

*M Soulisse répond que, lors de dernier Conseil de perfectionnement, les stagiaires ont demandé à avoir des temps de formation juste après les résultats, certains cours de M2 seront*

donc anticipés à raison de 5 à 10h avant l'été. Ils bénéficieront de cours leur permettant d'avoir un apport (conseils techniques, bibliographie, etc.) avant leur entrée en classe en septembre.

S Volteau demande des précisions en page 25 à la phrase : « des modules peuvent être proposés à tout stagiaire décelé en difficulté, modules qui consistent en des entretiens d'explicitation, en un accompagnement sur les méthodes, les postures, ... ».

Elle précise que si ce sont les entretiens avec les IENA, elle ne considère pas que c'est un accompagnement.

P Péaud indique qu'il s'agit plutôt d'entretien d'analyse de pratique

S Volteau demande qui s'en occupe

P Péaud répond que lui seul a cette certification (reconnu au RNCP) mais pour l'instant, il n'a pas été sollicité. L'appellation « entretien d'explicitation » est un terme normé et qu'il ne peut en aucun cas s'agir d'entretien avec l'employeur.

O Himy indique qu'il faut avoir décelé les difficultés avant novembre car si c'est trop tardif, il est difficile de mettre en place un accompagnement de ces stagiaires.

S Volteau précise que certains ont été signalés avant Noël.

Sur la page 12, S Volteau demande l'ajout du domaine « sciences du langage » dans la phrase « L'adossement à la recherche des MEEF avec les laboratoires du domaine des sciences humaines et sociales pour l'éducation (SHSE) ... ».

M Cottron répond que le domaine « sciences humaines et sociales pour l'éducation (SHSE) » inclut les sciences du langage, il s'agit de l'appellation officielle du ministère.

E. Espéret confirme cette appellation consacrée depuis plusieurs années déjà.

**Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur le projet de dossier d'accréditation pour la contractualisation 2018-2022 :**

**Nombre de votants : 20 (14 présents et 6 procurations)**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4**

**Ne prenant pas part au vote : 0**

**Proposition: ADOPTÉE**

M Cottron rappelle les prochaines étapes de validation :

- le Conseil Académique de l'UP le 6 juillet
- le Conseil d'Administration de l'UP le 7 juillet
- le Conseil d'Administration de l'ULR le 10 juillet
- le Conseil d'Administration du CNED courant octobre

## **5. Questions diverses**

- **Propositions du calendrier 2017-2018 des réunions du CE (présenté par M Cottron)**

Il est proposé de repousser le CE initialement prévu le 22 novembre au 29 novembre puisque c'est au niveau des services centraux de l'UP seulement que les maquettes de formation doivent être remontées pour le 15 décembre.

**Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur le calendrier des séances du CE 2017-2018 fixées comme suit :**

Jeudi 5 octobre 2017  
Mercredi 29 novembre 2017  
Vendredi 2 février 2018  
Mardi 3 avril 2018  
Jeudi 7 juin 2018

L'horaire est fixé à 14h

**Nombre de votants : 20 (14 présents et 6 procurations)**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4**

**Ne prenant pas part au vote : 0**

**Proposition: ADOPTÉE**

▪ **Autres informations :**

E Espéret annonce le départ de C Costa pour le rectorat à la rentrée prochaine, il le remercie pour le travail effectué et salue son efficacité et son professionnalisme.

P Motillon souhaite faire part de son mécontentement à propos de la décision prise par le rectorat de supprimer le poste de FA en SVT à l'ULR, il précise que JM Ogier, président de l'ULR a été alerté

S Volteau demande si M Cottron a des informations sur la situation des agents logés  
M Cottron indique qu'à ce jour, peu d'informations ont été transmises mais qu'une réunion se tiendra mardi 13 juin, il ajoute qu'il souhaite demander à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine conférence des doyens le 16 juin.

Le prochain CE est fixé au 5 octobre 2017

Le président de séance  
Éric ESPERET



Le directeur de l'ESPE  
Mario COTTRON



La secrétaire de séance  
Hélène DESORMES

